

N° 125/22

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 19 septembre 2022
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 3 octobre 2022

Objet de la délibération :

Créations / Suppressions de postes

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	65
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	1
· Dont représenté(e)s	8
· Excusé(e)s :	8
· Non excusé(e)s :	15
- Votants	74

Résultat du vote	
- Pour :	74
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux,
Le vingt-six septembre,
Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle des fêtes de Merey Sous Montrond, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de septembre.

- Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.
Gilles ARNOULD à Marc JACQUOT, Joël BOLE à Vincent MARGUET, Catherine FESSELIER à Estelle BOURNEZ, Colette GROLEAU à
- Procuration** Christophe JOUVIN, Sébastien LAITHIER à Isabelle GUILLAME, Sylvie LHERITIER à Olivier DARD, Alain OUDET à Cyrielle DELISLE, Daniel PERNIN à Philippe MARECHAL
- Suppléé(e)s** Jean-Marie DONEY par Jean-Marie CLERC
Pascal GOSSE, Elisabeth JACQUES, Nadia LOUIS, Romuald MAUGAIN,
- Excusé(e)** Jacques MAURICE, Florence PAUL, Rémy PAUL, Marie-Christine VERNEREY
Christine BREUILLOT, Claude CHATELAIN, Yves CUINET, Michel DEBRAY, Pascal DUGOURD, Maryse FAILLENET, Danièle FIETIER, Florian GRILLON, Pierre MAIRE, Alain MONNIER, Pascal PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Laëtitia ROGNON, Lydie SAGE, Rémy STADELMANN
- Absent(e)s**

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Didier LAITHIER a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu la réorganisation des services techniques et la division du poste de responsable technique en deux postes,

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à :

- Créer les postes suivants et à signer les contrats et autres documents y afférents

Postes	Grade	Temps de travail	Statut
Responsable technique « infrastructures et services supports »	Ingénieur ou technicien	100 %	Titulaire ou contractuel
Responsable technique « Environnement »	Technicien principal 2 ^{ème} classe	100 %	Titulaire

- Supprimer le poste suivant en raison de la réorganisation des services techniques :

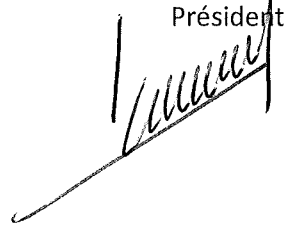
Postes	Grade	Temps de travail	Statut
Responsable des services techniques	Ingénieur principal	100 %	Titulaire

Fait et délibéré en séance, le 26.09.2022

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Claude Grenier', written over a horizontal line.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20220926-125-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2022